Voir la version en ligne

LA LETTRE DE STELLA DUPONT
OCTOBRE 2023

PERMANENCE PARLEMENTAIRE :

10 rue Felix Faure
49290 Chalonnes-sur-Loire

02 41 17 26 02

stella.dupont@assemblee-nationale.fr

ZOOM SUR...

L'ACTUALITÉ DU MOIS

Le 7 octobre, le groupe terroriste du Hamas, depuis la bande de Gaza, a commis différents attentats contre Israël, faisant de très nombreuses victimes et blessés, civils Israëliens, mais aussi Français et de nombreuses nationalités.

Avec les Députés de mon groupe politique et de mon parti En Commun! **nous condamnons cette terrible attaque**. Ces incursions sur le territoire israëlien par des commandos armés, menant à des tueries de masse parmi les civils et à des prises d'otage, sont inconcevables et insupportables.

Les moyens aériens, terrestres et maritimes mis en oeuvre par le Hamas témoignent d'une préparation minutieuse qui a pris par surprise les autorités israëliennes et qui nous interpelle.

La réponse israélienne, légitime et nécessaire, doit aussi préserver les civils palestiniens car comme l'a rappelé le Président Emmanuel Macron « **Une vie palestinienne vaut une vie française qui vaut une vie israélienne** ».

Une trêve humanitaire pour protéger les populations est urgente et nécessaire, c'est le sens du texte que nous avons publié dans le journal l'Opinion.

Pour lire notre tribune, à l'initiative de Nadia Hai, cosignée avec des collègues Députés Renaissance :

Cliquez ici

ZOOM SUR...

LES RENCONTRES TERRAIN

MERCREDI 25 OCTOBRE : Déplacement au Parlement européen

Avec des collègues députés français mobilisés sur les questions viticoles, nous nous sommes rendus au Parlement européen à Bruxelles à l'invitation d'Irène Groshenry Tolleret, députée européenne co-Présidente de l'Intergroupe Vignes, Spiritueux et Alimentation fine.

Nous avons été accueillis par Stéphane Séjourné, Président du groupe Renew, et nous avons pu assister à la Commission agriculture et développement durable sur la mise en œuvre territoriale de la Politique Agricole Commune (PAC) avec l'audition du Comité des Régions.

Nous avons également participé à des ateliers sur les enjeux de la viticulture avec Copa-Cogeca qui regroupe des organisations syndicales, professionnelles agricoles et coopératives.

Ce déplacement s'est achevé par un petit-déjeuner de travail avec Irène

Tolleret, Jan-Christoph Oetjen et Pierre Karleskind, Députés du Groupe Renew Europe, sur les textes actuellement en débat sur l'utilisation des pesticides et la réforme des indications géographiques protégées.

VENDREDI 13 OCTOBRE : Yaël Braun-Pivet en visite officielle dans le Maine-et-Loire

Yaël Braun-Pivet, Présidente de l'Assemblée nationale, était présente au Lycée Henri Bergson à Angers lors de sa visite dans le Département.

Nous avons pu **échanger avec les élèves des classes de première sur les thèmes de la démocratie, du rôle de l'Assemblée nationale, de la citoyenneté et de l'engagement**.

Un moment constructif et riche en partages grâce à la participation des lycéens et aux enseignants qui ont préparé cette visite en amont.

VENDREDI 6 OCTOBRE : Denis Mukwege à Angers

C'est avec une vive émotion que j'ai participé au **baptême du bâtiment de la maternité d'Angers du nouveau nom de "Denis Mukwege - Santé de la femme"**.

40 ans après sa formation en gynécologie à Angers, maternité où il a exercé pendant 15 ans, le Docteur Denis Mukwege est venu participer à cet hommage, qui marque son **engagement pour dénoncer les crimes de guerre contre les femmes**.

"Toutes les femmes ont le droit de posséder leur corps, d'être protégées et que leur corps ne soit pas un champ de bataille, comme c'est le cas au Congo" précisait le Docteur Mukwege dans son discours.

Ce témoignage rendu par le CHU d'Angers marque **le respect et la considération pour ce grand homme**, à la tête de l'hôpital Panzi à Bukavu, en République démocratique du Congo (RDC), qui a reçu le prix Nobel de la paix en 2018.

Pour en savoir plus :

Cliquez ici

JEUDI 5 OCTOBRE : Conférence / débat "Voyage au coeur des émotions dans la vie, en fin de vie"

Cette soirée était organisée par l'association Casspa 49 (Coordination de l'Accompagnement en Soins de Support et PAlliatifs), avec l'intervention du sociologue Tanguy Chatel, du psychologue Romain Pager, du journaliste Thierry Lardeux et la participation de la troupe Les Expresso.

Sur ce sujet, **de nombreuses avancées sont nécessaires, le plus rapidement possible** :

- mesures d'accompagnement du grand âge, tant pour les personnes vieillissantes que pour les professionnels et les proches aidants ;
- développement des soins palliatifs et implantation de services dédiés sur tout le territoire, permettant ainsi un accès à tous ;
- évolution législative pour permettre aux malades n'ayant plus de solution alternative d'accéder à la fin de vie de manière encadrée.

Je souhaite que les mois à venir permettent d'**avancer sur ces sujets qui concernent tous les Français**, notamment via la reprise de l'examen à l'Assemblée nationale de la proposition de loi "bien vieillir" en France, la présentation du plan décennal " Soins palliatifs, prise en charge de la douleur et accompagnement de la fin de vie " et la présentation d'un projet de loi sur la fin de vie qui permette de faire évoluer nos règles en la matière.

JEUDI 5 OCTOBRE : Territoire zéro non recours

L'article 133 de la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration adoptée par l'Assemblée nationale prévoit une expérimentation sur plusieurs territoires volontaires pour réduire le non-recours aux droits sociaux.

Le territoire de Chemillé-en-Anjou a été retenu parmi les 67 candidats en France et fait parti des 39 lauréats. C'est à ce titre que j'ai participé à la réunion d'information et d'échanges sur l'expérimentation « Territoire zéro non recours ».

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a décidé de s'engager avec la collectivité, le Centre Social de Chemillé et la Maison départementale des solidarités (MDS), ainsi que de nombreux acteurs, dans l'accès aux droits sur le territoire du Chemillois.

Le **lancement et les recrutements sont prévus dès janvier 2024**.

Cette réunion fut aussi l'occasion d'évoquer la construction d'un futur « pôle social » en cœur de ville qui rassemblera la MDS, le CCAS et les services enfance jeunesse de la collectivité, France Services et le Relais Petite Enfance du Centre Social.

Un projet qui permettra aussi d'améliorer l'accès aux droits des populations et lutter contre le non recours mais aussi de soutenir la fonction parentale.

ZOOM SUR…

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

MARDI 31 OCTOBRE : Examen de la mission Relations avec les Collectivités Territoriales en Commission des Finances

Avec Stéphane Delautrette, Député de la Haute-Vienne, nous travaillons depuis mars pour lever les freins à la création de communes nouvelles.

Nous avons déposé des amendements au budget 2024 pour que nos recommandations soient retranscrites dans la loi. **Le Gouvernement a retenu mon amendement dans la partie recettes du budget, pour créer une nouvelle dotation pour les communes nouvelles, indépendante de l'enveloppe actuelle de la Dotations globales de fonctionnement (DGF) des collectivités.**

En Commission des finances, nous avons défendu notre deuxième amendement qui vise à **répartir cette nouvelle dotation "communes nouvelles"**. Ainsi, cette dotation sera composée de deux parts :

- une première part qui vise à allonger à six ans la durée de la dotation d'amorçage et de porter son montant à 15 euros par habitant avec une majoration de 10 euros pour les communes de moins de 3 500 habitants,
- Une seconde part qui vise à rendre pérenne la garantie de non baisse des DGF pour les communes nouvelles.

Cet amendement a été adopté en Commission des finances. Nous le redéposerons pour l'examen en Séance publique.

Pour revoir mon intervention :

Cliquez-ici

LUNDI 30 OCTOBRE : Examen de la mission Immigration, Asile, Intégration en Commission des Finances

Nous présentions le budget 2024 consacré aux politiques "Immigration Asile Intégration" avec mon collègue co-rapporteur Mathieu Lefèvre.

L'occasion de **faire adopter notre amendement visant à augmenter le nombre d'agents de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA)**.

Notre objectif ? **Des documents d'état civil délivrés plus rapidement aux étrangers réfugiés en France**. Ce service est l'équivalant d'une mairie pour nous.
Aujourd'hui, il faut plus d'un an pour obtenir des papiers d'identité pourtant nécessaires aux actes quotidiens, comme par exemple la recherche d'un logement.
Avec ces agents supplémentaires, la délivrance de ces papiers et, par là-même, l'intégration des réfugiés seront facilités.

Prochaine étape : vote à confirmer dans le texte global du budget dans l'hémicycle !

Pour revoir la séquence :

Cliquez-ici

AMENDEMENT **N° I-CF2364**

ADOPTÉ

de Mme Dupont et plusieurs de ses collègues

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 23, insérer l'article suivant:

I. – Après la deuxième phrase du 2 du II de l'article 1691 *bis* du code général des impôts, sont insérées trois phrases ainsi rédigées : « La situation patrimoniale nette du demandeur est appréciée, à la date de la demande, en tenant compte de l'ensemble du patrimoine immobilier et mobilier du demandeur détenu en France ou à l'étranger à l'exclusion du patrimoine détenu par les personnes vivant habituellement avec lui. Les biens à exclure de la situation patrimoniale du demandeur s'entendent de la résidence principale dont le demandeur est propriétaire ou titulaire d'un droit réel immobilier et des biens immobiliers et droits réels immobiliers détenus par le demandeur antérieurement à la date du mariage ou du pacte civil de solidarité. En outre, le patrimoine du demandeur reçu par donation ou succession n'est pas pris en compte pour apprécier sa situation patrimoniale. »

II. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre Ier du livre III du code des impositions sur les biens et services.

VENDREDI 13 OCTOBRE : Examen du budget en commission des Finances

Dans l'intérêt des femmes séparées qui restent solidaires des dettes fiscales créées par leurs ex-conjoints, même si elles ne sont pas à l'origine de ces dettes, j'ai défendu un amendement pour mieux les protéger.

Mon amendement a été adopté en Commission des finances.

Toutefois il n'a pas été retenu dans le 49.3. Pour rappel, pour faire adopter un texte de loi, comme le budget, il faut obtenir la majorité des voix de l'Assemblée nationale. Notre groupe politique est en situation de majorité relative, et les Députés de l'opposition refusent, par principe, de voter le budget proposé par le Gouvernement, considérant que voter pour le budget signifie l'adhésion à la politique mise en œuvre. C'est pourquoi pendant ce « marathon budgétaire », la Première Ministre a recours, plusieurs fois, à l'article 49.3 de la Constitution pour faire adopter le budget de l'Etat et de la Sécurité sociale.

Le vote d'un budget est un impératif pour payer les fonctionnaires et faire tourner le pays, ainsi son adoption est indispensable.

MERCREDI 11 OCTOBRE : Hébergement d'urgence

J'ai défendu **deux amendements au Projet de loi de Finances pour 2024 sur l'hébergement des sans-abris** en Commission des Finances :

1. L'augmentation du nombre de places d'hébergement d'urgence
2. La revalorisation salariale des travailleurs sociaux qui répondent par téléphone aux demandes des sans-abris (écoutants du 115)

Ce second amendement a été adopté.

Pour défendre ces amendements, j'ai proposé qu'un **travail approfondi, dans le cadre par exemple d'une mission d'information de la Commission des Finances, sur la question des places d'hébergement d'urgence**, soit mis en place rapidement.

Chaque soir, à Angers, ce sont en moyenne 6 à 8 personnes qui essuient un refus par manque de places et se trouvent hébergées par des bénévoles. Des solutions pérennes doivent être trouvées.

Pour réécouter mes interventions en Commission :

Cliquez-ici

MERCREDI 11 OCTOBRE : Dispositif "Coluche"

En commission des Finances de l'Assemblée nationale, j'ai défendu un amendement qui permet de **soutenir les associations d'aide aux plus démunis** qui assurent la distribution de nourriture, de soins médicaux ou qui favorisent le logement de personnes en difficulté.

Il s'agit du dispositif "Coluche". J'ai demandé à prolonger le plafond à 1000 euros de la réduction d'impôt de 75% pour les dons versés aux associations en question.

Cet amendement a été adopté dans le cadre du projet de loi de finances pour 2024.

Pour revoir mon intervention en Commission des finances (00:15:53) :

Cliquez-ici

MERCREDI 4 OCTOBRE : Rapport sur les Communes nouvelles

Avec mon collègue Stéphane Delautrette, Député de la Haute-Vienne, nous avons exposé les conclusions et recommandations de notre mission sur les communes nouvelles dans le cadre de la Délégation aux collectivités territoriales.

Une commune nouvelle est une commune issue de la fusion de plusieurs communes. L'exemple de notre département m'a beaucoup inspiré durant ces travaux car notre territoire est un bon élève en la matière.
Nous sommes en effet un des départements français ayant le nombre le plus important de regroupements (38 communes nouvelles). A ce titre, de nombreux élus locaux ont été auditionnés.

Le rapport se conclut sur une quinzaine de recommandations qui portent sur divers sujets :

- **Finances** : accorder aux communes nouvelles une garantie de non baisse des dotations de l'Etat et augmenter la dotation versée dans les premières années de création de la commune nouvelle.
- **Organisation** : permettre aux Maires des anciennes communes de

devenir automatiquement adjoints au Maire de la commune nouvelle.

La commune nouvelle est une commune « à part » avec de nombreuses spécificités. À ce titre, je pense qu'elle pourrait **bénéficier de davantage de dérogations**, ce qui n'est pas toujours autorisé par notre Constitution. Je souhaite ainsi qu'une **analyse juridique approfondie soit menée quant à la possibilité pour les communes nouvelles d'être considérées comme des « collectivités à statut particulier »**.

Le rapport complet est disponible sur le site de l'Assemblée nationale :

Cliquez-ici

Pour écouter l'intégralité des échanges en commission :

Cliquez-ici

MERCREDI 4 OCTOBRE : Aide alimentaire

En Commission des Finances, nous auditionnions les associations têtes de réseaux en matière d'aide alimentaire : les Restos du Cœur, la Banque alimentaire, le Secours catholique, le Secours populaire. Elles expriment un seul et même cri d'alerte : **les besoins en matière d'aide alimentaire explosent !**

Face à ces besoins, le Gouvernement prend des mesures concrètes et propose, dans le cadre du budget pour 2024, une **hausse sensible des crédits dédiés**.

Pour retrouver l'intégralité de l'audition :

Cliquez-ici

ZOOM SUR...

LES ÉVENEMENTS NATIONAUX

JEUDI 26 OCTOBRE : Prime de pouvoir d'achat

2 millions d'agents de l'Etat et hospitaliers perçoivent une prime de pouvoir d'achat, de 300 à 800 euros bruts.

En Maine-et-Loire, cela représente 11.073 agents.

Les agents publics de l'Etat et de la fonction publique hospitalière, dont la rémunération est en dessous de 3250 euros bruts (soit environ 1,8 fois le SMIC), toucheront cette prime de pouvoir d'achat.

Pour les agents de la fonction publique territoriale, un décret spécifique, tenant compte du principe de libre administration des collectivités territoriales, leur permettra de mettre en œuvre la prime de pouvoir d'achat dans la limite de plafonds définis.

Une nouvelle revalorisation de la rémunération de ces agents publics arrivera au 1er janvier 2024, à hauteur de cinq points d'indice supplémentaires.

Un travail qui paie mieux et plus justement pour que l'engagement des fonctionnaires de l'Etat soit mieux reconnu.

LUNDI 16 OCTOBRE : "Mieux manger pour tous"

La Ministre des Solidarités et des Familles, Aurore Bergé, a dévoilé les associations et CCAS retenus dans le cadre du plan « Mieux manger pour tous ».

Ce plan a pour objectif de **garantir aux personnes en situation de précarité un accès à une alimentation plus saine, durable et qualitative**. Il permettra aux associations d'aide alimentaire de

s’approvisionner en denrées plus écologiques et plus saines. Il se traduira concrètement au travers d’ateliers, de paniers et de chèques verts et solidaires.

Bravo aux associations retenues dans le département du Maine-et-Loire :

- Le Jardin de Cocagne Angevin
- L'université populaire du Saumurois
- Resto Troc
- Aspire

Ces associations ont été retenues dans le cadre de cette action. 500.000 euros leur seront alloués pour développer leur engagement afin de continuer à protéger les familles face à l'inflation, notamment des prix alimentaires.

Pour plus d'informations :

Cliquez-ici

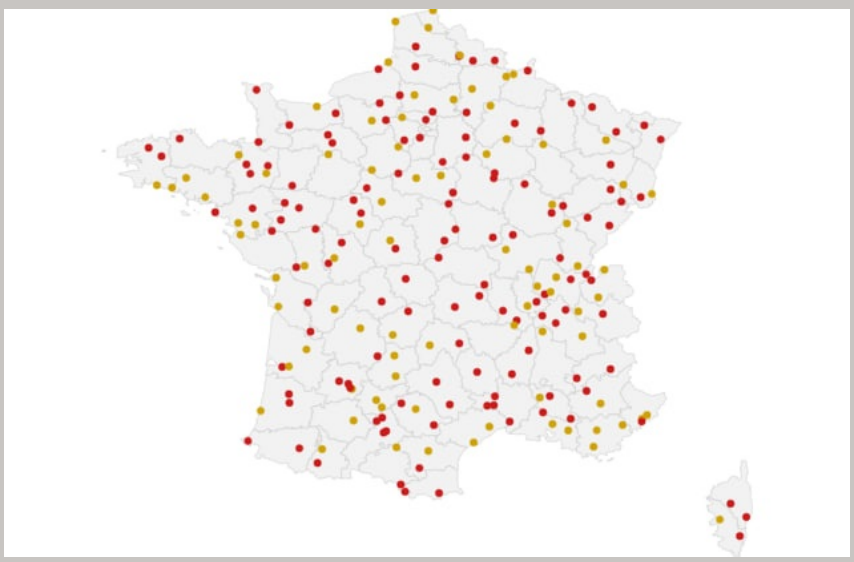

MARDI 3 OCTOBRE : Nouvelles brigades de gendarmerie pour renforcer le service public de la sécurité

238 nouvelles brigades de gendarmerie annoncées, dont **3 dans le Maine-et-Loire** :

- Sainte-Gemmes-sur-Loire
- Beaupréau-en-Mauges
- Val d'Erdre-Auxence

Des brigades supplémentaires avec 10 gendarmes qui se déplaceront entre les différentes communes afin de renforcer le maillage territorial.

Pour en savoir plus :

Cliquez-ici

DIMANCHE 1er OCTOBRE : entrée en vigueur de la réforme de déconjugalisation de l'AAH

La réforme de la **déconjugalisation de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) est entrée en vigueur** ce 1er octobre.

Avant : tous les revenus du foyer étaient pris en compte dans le calcul de l'AAH.

Maintenant : le montant de l'AAH est calculé **uniquement en fonction des revenus du bénéficiaire**.

La déconjugalisation ne s'applique pas si elle est défavorable au bénéficiaire.

La réforme est **automatique**.

Pour plus d'informations :

Cliquez-ici

MES ACTIONS AU QUOTIDIEN...

DANS LA PRESSE

LE COURRIER DE L'OUEST

Blaison-Saint-Sulpice, des travaux qui font l'unanimité

Lire l'article

LA GAZETTE DES COMMUNES

Communes nouvelles : lever les freins financiers pour relancer la dynamique (*)

Lire l'article

(*) *La garantie des dotations des communes regroupées en communes nouvelles sera désormais pérenne (et non pas sur 3 ans comme le mentionne l'article)*

LE MONDE

Loi immigration : les métiers en tension

Lire l'article

CAPITAL

Dons aux associations : la réduction d'impôt boostée jusqu'en 2026

Lire l'article

MES ACTIONS AU QUOTIDIEN...

J'AI COSIGNÉ

écologique | social | solidaire
EN COMMUN!

Communiqué de presse

11 octobre 2023

En Commun! dit non à l'interdiction des distributions alimentaires à Paris

Ce lundi, le Préfet de police de Paris prenait **un arrêté interdisant les distributions alimentaires dans une partie des 4ème et 10ème arrondissements de Paris** pour une durée d'un mois.

Les alterations, les troubles à la tranquillité publique et les atteintes à la sécurité publique sont une réalité. **Des solutions doivent être trouvées pour éviter les situations de tension** et permettre aux riverains de retrouver la sérénité.

L'AIDE ALIMENTAIRE

Communiqué de presse de mon parti En Commun! pour s'opposer à l'interdiction des distributions alimentaires à Paris (*)

Lire le communiqué

(*) *Depuis la publication de ce communiqué de presse, la justice a suspendu cette interdiction*

Stella Dupont

N'hésitez pas à consulter mon site internet pour rester continuellement informés.
Pour y accéder :

Cliquez ici !

Rejoignez-moi sur les réseaux sociaux !

Permanence Parlementaire
10 rue Felix Faure
49290 Chalonnes-sur-Loire
02 41 17 26 02

stella.dupont@assemblee-nationale.fr

Merci de votre attention et à bientot !

Vie privée et mentions légales
Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous recevez ce message électronique de Stella Dupont, dont le siège est situé au 10 rue Felix Faure à Chalonnes-sur-Loire (49290), car vous êtes enregistré dans un fichier de prospection constitué et avez donné votre accord pour être contacté. Vos coordonnées seront utilisées pour vous informer tout au long du mandat législatif sauf opposition de votre part.

Se désinscrire

Envoyé avec Brevo

© 2023 Stella Dupont